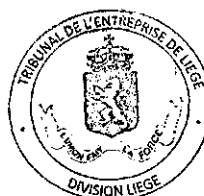


**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****20020272*****27 JAN. 2020****Greff****N° d'entreprise : 0415 399 332****Nom****(en entier) : SAMO-B****(en abrégé) :****Forme légale : Société Anonyme****Adresse complète du siège : Rue de Herve 242 à 4030 LIEGE****Objet de l'acte : Démission d'un administrateur****Extrait du procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 07 août 2019 :**

"Sur proposition de l'Administrateur Philippe FOSSOUL, l'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Jules FOSSOUL de son poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Il a également été décidé de lui accorder la décharge pleine et entière pour la gestion et tous les actes effectués jusqu'au jour de la cession et de faire sortir les effets de cette décision à la date du 30 juin 2019, décision qui empêche l'Administrateur démissionnaire de pouvoir engager la société SAMO-B.

En conséquence, le Conseil est reconduit comme suit :

- Monsieur Philippe FOSSOUL, représentant la société SPF Invest au poste d'Administrateur Délégué ;
- Monsieur Luc FOSSOUL au poste d'Administrateur.

Pouvoirs :

L'Assemblée Générale confirme le pouvoir de l'Administrateur Délégué d'engager la société par sa seule signature pour des montants illimités.

L'engagement de la société par d'autres administrateurs pour des montants supérieurs à 1.000 € doit être accompagné d'une 2ème signature."

Pour extrait conforme,

Philippe FOSSOUL
Représentant permanent
de la société SPF INVEST SPRL

Jules FOSSOUL
Administrateur démissionnaire

Luc FOSSOUL
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/02/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).